

## ASSEMBLÉE NATIONALE

## 13ème législature

taux

Question écrite n° 32267

## Texte de la question

M. Étienne Mourrut attire l'attention de Mme la ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi sur la mise en oeuvre d'une TVA à taux réduit dans la restauration traditionnelle. Lors de la dernière réunion des ministres des finances de l'Union européenne au sein d'Ecofin, le ministre allemand s'est opposé pour la deuxième fois avec virulence à la revendication légitime portée par la France. Or la Commission européenne a proposé au mois de juillet dernier une nouvelle directive qui permettrait aux 27 États membres de réduire le taux de TVA sur les services à haute intensité de main d'oeuvre, pour peu qu'il n'y ait pas des perturbations de la concurrence au sein de l'Union européenne. Malgré le veto de l'Allemagne, un point de consensus a été trouvé, résidant dans une demande à l'exécutif européen de présenter en octobre prochain de nouvelles études d'impact. Par ailleurs et de source allemande, il semblerait que d'autres pays tels que les États baltes, le Danemark, la Hongrie, la Roumanie et l'Autriche partagent le "scepticisme" de Berlin sur ce dossier. Compte tenu de l'inquiétude grandissante des professionnels de la restauration française qui se trouvent dans un marasme économique important, il lui demande comment la France entend défendre ce dossier très sensible, pour les rassurer et leur apporter des réponses sur l'aboutissement d'une TVA à taux réduit qu'ils réclament depuis 2002.

## Données clés

Auteur: M. Étienne Mourrut

Circonscription: Gard (2e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 32267

Rubrique: Tva

Ministère interrogé : Économie, industrie et emploi

Ministère attributaire : Économie, finances et commerce extérieur

Date(s) clée(s)

**Question publiée le :** 7 octobre 2008, page 8512 **Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)